www.beauvechain.eu

N°30 SEPTEMBRE 2020

BEAUVECHAIN

BULLETIN COMMUNAL

D'INFORMATION TRIMESTRIEL

- BEAUVECHAIN
- HAMME-MILLE
- L'ECLUSE
- NODEBAIS
- TOURINNES-LA-GROSSE

Editeur responsable : Carole Ghiot - Bourgmestre (carole.ghiot@beauvechain.be - 010 86 83 39)

SOMMAIRE

EDITORIAL 2

VIE POLITIQUE 3

Conseil communal..... 3

CPAS..... 4

VIVRE À BEAUVECHAIN 4

Le COVID19 à Beauvechain 4

Le rôle de l'Administration 5

Une première réunion avec

les professionnels de Beauvechain !. 5

L'informatique, ça vous tente ?..... 5

Les procédures d'urbanisme.....6-7

Louer une salle communale ?..... 8

Café Conte..... 8

Vivre ensemble = respect mutuel !.... 9

État civil 9

Travaux..... 9

Les cimetières de Beauvechain,

entretenus vous dites ?.....10

Un nouveau Commandant à la Base 11

ENVIRONNEMENT
& MOBILITÉ 11-12

Après les puces, les asticots ?.....11

Retour sur le Challenge mobilité 11

Ici commence la mer 12

Enquête publique régionale 12

JEUNESSE 12-13

LE COIN DES AÎNÉS 13-14

MÉMOIRES ET PATRIMOINES 14-15

AGENDA.....16

unimédia
EDITIONS | MULTIMEDIA

Unimédia Editions Multimédia
Rue Joba 9 – 4053 Embourg
04 224 74 84 – info@uni-media.be

EDITORIAL

Chères beauvechainoises, chers beauvechainois,

La situation inédite liée au COVID19 nous a indéniablement marqué tant dans notre vie privée que professionnelle ainsi que dans nos relations avec les autres.

Compte tenu de ce contexte sanitaire exceptionnel, les autorités communales, associées au CPAS, ont tout mis en œuvre pour préserver leurs citoyens et membres du personnel en déployant des efforts humains et logistiques au service de tous.

Nous avons accompagné les médecins de l'entité dans leurs différentes demandes (matériel et antenne de testing à Hamme-Mille).

Nous avons également réuni les acteurs de la vie économique locale afin d'envisager des pistes durables pour soutenir les commerçants, les associations et les habitants de Beauvechain.

Cette crise a suscité de nouvelles réflexions et aspirations chez nos concitoyens. Elle doit aussi être l'occasion de saisir de nouvelles opportunités. Il est donc essentiel de pouvoir nous adapter et anticiper afin d'entrevoir l'avenir sereinement.

Les incivilités sont encore malheureusement trop courantes. Nos Services constatent de trop nombreux dépôts sauvages et dégradations. Malgré le stress et l'angoisse qui peuvent nous gagner en cette période difficile, respectons notre environnement et respectons-nous mutuellement.

Continuons surtout à être solidaires et à prendre soin de nos proches.

Carole Ghiot, Bourgmestre

MAISON COMMUNALE

Place Communale, 3 - 1320 Beauvechain
010 868 300 - Fax : 010 86 83 01
info@beauvechain.be - www.beauvechain.eu

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

Permanences

Population et Etat civil : vendredi de 17 h à 19 h et samedi de 10 h à 12 h.
Cadre de vie (urbanisme et logement) : le 1er mercredi ouvrable du mois de 17 h à 19 h.

CONTACTS

- Accueil 010 86 83 00
- Directrice générale : 010 86 83 18
- Directeur financier : 010 86 83 03
- Directrice administrative : 010 86 83 06
- Directrice des Services techniques : 010 86 83 36
- Agent constatateur : 010 86 83 16
- Cohésion sociale et Sport : 010 86 83 24
- Communication : 010 86 83 28
- Energie : 010 86 83 15
- Enfance, ATL, jeunesse : 010 86 83 17
- Enseignement : 010 86 83 09
- Environnement : 010 86 83 13
- Finances, taxes : 010 86 83 05
- Gardien de la paix : 010 86 83 08
- Location de salles : 010 86 83 29
- Logement : 010 86 83 10
- Mémoire et Patrimoine : 010 86 83 04
- Personnel : 010 86 83 11
- Population / état civil : 010 86 83 19
- Protection des données : 010 86 83 53
- Travaux : 010 86 83 32
- Urbanisme : 010 86 83 55
- CPAS : 010 86 83 40
- ALE : 010 86 83 37
- Maison communale d'accueil de l'enfance « Les Sauverdias » : 010 86 83 50
- Ecole communale, implantation de La Bruyère : 010 86 07 41
  implantation de Tourinnes-la-Grosse : 010 86 60 09
- Centre culturel de Beauvechain : 010 86 64 04

VIE POLITIQUE

CONSEIL COMMUNAL

BEAUVECHAIN ENSEMBLE

Carole GHIOT, Bourgmestre
Rue du Culot, 49 B - 1320 Tourinnes-la-Grosse
0476 22 86 90
carole.ghiot@hotmail.com
carole.ghiot@beauvechain.be

Affaires générales, communication, état-civil, police, personnel, logement, travaux, aménagement du territoire, urbanisme.

La Bourgmestre vous reçoit sur rendez-vous le lundi de 9h à 12h et le mardi de 15h à 18h.

Secrétariat : Lionel Vanderweyden
010 86 83 11 - personnel@beauvechain.be

Brigitte WIAUX, Première échevine
Rue de la Comtesse Alpayde, 50 – 1320 Hamme-Mille
010 86 66 60 0473 29 46 61
brigitte.wiaux@skynet.be

Développement rural, développement durable, agriculture, environnement, bien-être animal et citoyenneté.

Isabelle DESERF, Echevine
Rue du Culot, 3 - 1320 Tourinnes-la-Grosse
010 24 72 07 0477 60 59 72
isabelle.deserf@gmail.com

Enseignement, enfance, jeunesse et bien-être.

Benjamin GOES, Echevin
Chaussée de Namur, 6 - 1320 Hamme-Mille
0494 92 70 11 benjamingoes@hotmail.com

Culture, associatif, économie, transitions numérique et énergétique.

Lionel ROUGET, Echevin
Rue de l'Eglise St-Sulpice, 25 - 1320 Beauvechain
0478 48 16 71 rouget.lionel@gmail.com

Mobilité, sécurité routière, sport et finances.

Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS
Rue René Ménada, 16
1320 Hamme-Mille
010 86 83 47 0477 36 49 79
monique.noel@live.be

Cohésion sociale, égalité des chances et aînés.

Anne-Marie VANCASTER (Présidente du Conseil)
Rue Longue, 117 - 1320 Beauvechain
010 / 86 16 01 0497 31 42 25
amvancaster@yahoo.fr

Freddy GILSON
Rue des Brasseries, 1 - 1320 Tourinnes-la-Grosse
010 86 71 85

Marie-José FRIX
Rue de Mélin, 32 - 1320 Beauvechain
010 86 64 78 0472 86 27 27
alicfrix@voo.be

François SMETS
Rue des Vallées, 18 - 1320 Beauvechain
0472 08 25 78

Moustapha NASSIRI
Rue Les Claines, 18 - 1320 Hamme-Mille
0479 68 33 97
moustaphanassiri@gmail.com

Evelyne SCHELLEKENS
Vieux Chemin de Louvain, 70 - 1320 Hamme-Mille
010 86 81 60 0495 22 50 98
eschellekens@hotmail.be

Julie SNAPPE
Rue de la Néthen, 27 - 1320 Beauvechain
0472 74 23 94
julie_snappe@hotmail.com

Buno VAN de CASTEELE
Rue du Petit Paradis, 4 - 1320 Hamme-Mille
0495 87 16 68
brunovdc@gmail.com

INTÉRÊTS COMMUNAUX

Claude SNAPS
Rue de l'Eglise Saint-Sulpice, 1 - 1320 Beauvechain
010 86 07 43
claudesnaps@skynet.be

NENA

Eric EVRARD
Chaussée de Namur, 95 - 1320 Nodebais
0473 80 42 19
nena-beauvechain@hotmail.com

ECOLO

Jérôme COGELS
Rue Jules Coisman, 49B - 1320 Hamme-Mille

Mary VAN OVERBEKE
Place Saint-Martin, 4 - 1320 Tourinnes-la-Grosse
010 88 07 24
vanoverbekemary@gmail.com

Antoine DAL
Rue de Wavre, 10 - 1320 Beauvechain
0476 69 06 59
antoine.dal@hotmail.com

La date du prochain Conseil communal ainsi que son ordre du jour seront communiqués via le site internet et la newsletter de la commune (www.beauvechain.eu).

CPAS

Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS
Rue René Ménada, 16 - 1320 Hamme-Mille
010 86 83 47 0477 36 49 79
presidentecpas@beauvechain.be

CONSEILLERS

Myriam BASTIAENS
Rue du Long Pré, 4 - 1320 L'Ecluse

José DEGREVE
Chemin des Prés, 12A - 1320 Nodebais
010 86 08 01 0474 40 44 04

Aurélien HENNEBEL
Rue Saint-Corneille, 21 - 1320 Hamme-Mille
0472 65 25 68
hennaur@gmail.com

Chantale LAHAYE
Rue René Ménada, 64 - 1320 Hamme-Mille
010 86 08 56
lecluse@skynet.be

François SMETS
Rue des Vallées, 18 - 1320 Beauvechain
0472 08 25 78

Arnaud VAN SCHEVENSTEEN
Rue de l'Etang, 33 - 1320 Nodebais
0475 52 17 54
avanschevensteen@me.com

Siska GAEREMYN
Rue du Pré de Litrange, 7 - 1320 Hamme-Mille
0486 50 30 28
siska.gaeremyn@gmail.com

Eric EVRARD
Chaussée de Namur, 95 - 1320 Hamme-Mille
0473 80 42 19
nena-beauvechain@hotmail.com

Les bureaux du CPAS se trouvent Place communale, 7 à 1320 Beauvechain.

ASSISTANTES SOCIALES :

Caroline CHOULET
010 86 83 43 cpas@beauvechain.be
lundi, mardi et un mercredi sur deux de 9 h à 11 h 30

Sabrina MASURE
010 86 83 43 cpas-ms@beauvechain.be
lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 11 h 30

Virginie PAULISSEN
010 86 83 40 servicesocial@beauvechain.be
du mardi au vendredi de 9 h à 11 h 30

Géraldine HENRY
(Responsable ILA - Initiatives locales d'Accueil)
010 86 83 49 0492 07 70 98 henrycpas@beauvechain.be
du lundi au jeudi de 9 h à 11 h 30
Allocation de chauffage : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

Collaboratrice : **Nathalie ROTSAERT**
010 86 83 44 aidessociales@beauvechain.be

Demande allocations et autres mesures à la Direction Générale Personne Handicapée : lundi et vendredi de 9h à 12h.

Directrice générale : **Kathleen WAYS**
010 86 83 42 secretairecpas@beauvechain.be
du lundi au jeudi de 9h30 à 12h.

VIVRE À BEAUVECHAIN

LE COVID19 À BEAUVECHAIN

La crise du coronavirus vous affecte en tant que citoyen, travailleur, parent, aîné, étudiant, ... Elle impacte également les activités de votre Administration communale.

La Commune de Beauvechain continue à appliquer les mesures et recommandations du CNS. Du côté du personnel :

- le télétravail est encouragé, quand il est possible ;
- le nettoyage des locaux fait l'objet d'une plus grande attention ;
- du gel hydroalcoolique et des masques sont mis à disposition de l'ensemble du personnel ;
- des écrans de protection en plexiglass ont été installés lorsque la configuration des bureaux ne permettait pas le respect de la distanciation sociale ;
- l'organisation des réunions en visioconférence est encouragée, lorsque c'est possible ;
- les réunions qui doivent impérativement se tenir à la maison communale ont lieu dans les salles les plus grandes.

Du côté des citoyens, nous vous demandons de toujours vous présenter à l'Administration communale muni de votre masque et de respecter les règles de distanciation sociale. Du gel désinfectant est également mis à votre disposition.

Tous les services sont accessibles sur rendez-vous sauf le service Population et Etat civil, accessible tous les jours de 9 h à 12 h, le vendredi de 17 h à 19 h et le samedi de 10 h à 12 h.

Vous pouvez acheter des masques réutilisables au distributeur installé dans le garage de l'Administration (place communale, 3).

Une antenne de testing a été ouverte à la salle communale des fêtes de Hamme-Mille (rue Auguste Goemans, 20A). Veuillez vous y rendre uniquement sur prescription médicale papier.

Nous vous rappelons qu'à partir de 12 ans, vous devez toujours être en possession d'un masque lorsque vous circulez sur le territoire de la commune, de sorte que vous puissiez le porter dans les lieux publics forts fréquentés et dans toutes les situations qui impliquent le non-respect de la distanciation sociale.

LE RÔLE DE L'ADMINISTRATION

Certains événements récents ont amené les membres du Conseil communal, à une réflexion sur le respect et le savoir-vivre des habitants de Beauvechain, notamment sur les réseaux sociaux.

Tous les membres du Conseil communal de Beauvechain ont à cœur de rappeler aux citoyens de Beauvechain le rôle de l'Administration communale et des agents qui la composent.

La commune est le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. Cette proximité lui permet d'assurer des missions légales et de développer et mettre en œuvre des politiques concrètes dans de nombreux domaines de la vie quotidienne : action sociale, logement, état civil, enseignement, aménagement du territoire, environnement, culture …

Sous l'autorité du Collège et du Conseil communal, l'Administration, par l'intermédiaire de sa Directrice générale, exécute cette politique de proximité et veille à garantir l'accessibilité de tous à un service public de qualité.

L'Administration communale est politiquement neutre. Le personnel communal a pour mission de servir les citoyens sans discrimination et ne porte pas la responsabilité des décisions ou projets décidés par les autorités politiques.

L'Administration, par l'intermédiaire de la Directrice générale et du Directeur financier, est également garante de la légalité des actes posés par les autorités locales.

Les agents qui travaillent à votre service agissent avec professionnalisme et compétence. Pour ces raisons, nous demandons à nos chers citoyens le respect et la courtoisie que ces personnes méritent.

La qualité de nos services est reconnue auprès d'autres Administrations. Nous souhaitons soutenir le dévouement du personnel communal et le préserver d'attaques qui leur sont injustement adressées.

Vos élus sont à votre disposition pour répondre aux questions d'opportunité ou de choix politiques, l'administration est à votre disposition pour toutes informations techniques.

De plus, toutes les informations officielles sont consultables sur le site **www.beauvechain.eu**.

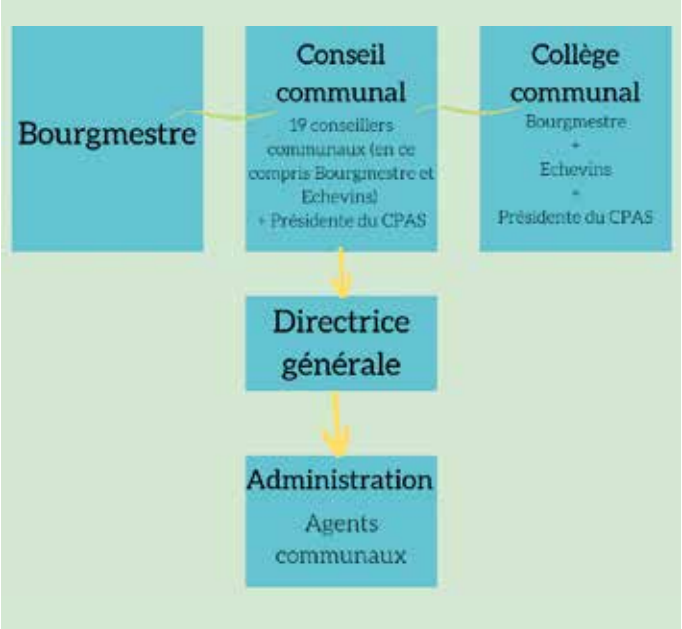

UNE PREMIÈRE RÉUNION AVEC LES PROFESSIONNELS DE BEAUVECHAIN !

Ce lundi 14 septembre la commune a réuni une vingtaine de commerçants et indépendants du village afin de parler du développement économique à Beauvechain. Nous les remercions pour leur présence et leur participation !

Cette première réunion fait suite à une enquête réalisée par la commune pour sonder les besoins des professionnels, notamment en matière de locaux, et pour leur présenter le projet de « Guichet unique », qui permettra une mise en relation clients-prestataires plus directe.

A l'instar des secteurs d'activité représentés, les thématiques abordées lors de la rencontre étaient très diversifiées : le développement d'une zone d'activité économique, à travers notamment la présentation des résultats de l'enquête, le guichet unique, l'annuaire des commerçants, les aides apportées durant la crise du COVID19, les plateformes produits locaux du GAL et e-shop de la Province, la valorisation touristique de la commune, etc.

Les participants ont également été invités à nous faire part de leurs attentes. Un marché local ? Une association des commerçants ? Un cluster de l'éco-construction ? Les idées ne manquaient pas, et nous nous réjouissons de l'enthousiasme relatif aux réunions futures, qui se voudront plus thématiques.

Vous êtes commerçant, indépendant, professionnel actif à Beauvechain et vous aimeriez participer ou être informé de l'agenda des prochaines rencontres ? Contactez Stéphanie Jacques au 010 868 328 ou par mail à l'adresse communication@beauvechain.be.

L'INFORMATIQUE, ÇA VOUS TENTE ?

Le Plan de Cohésion Sociale initie une nouvelle série de modules d'éducation aux médias destinés aux adultes en partenariat avec le Centre culturel de Beauvechain et Média Animation dans le cadre de son projet « Tous Homonuméricus ». L'enjeu est de démystifier l'usage des médias via des ateliers pratiques sur des thématiques actuelles. Ceux-ci se tiendront à l'Estaminet culturel A 'l Boutroule du Centre Culturel de Beauvechain. La participation à un atelier de 2 heures revient à 3 €. Il n'est pas obligatoire d'avoir assisté aux ateliers précédents pour suivre les suivants. Attention, il ne reste que quelques places !

Le nouveau programme :

6, 13, 27 octobre

10 et 24 novembre

1er décembre

Informations et inscriptions : Olivier de Halleux, Chef de projet du Plan de Cohésion Sociale, pcs@beauvechain.be, ou par téléphone au 010 868 324

LES PROCÉDURES D'URBANISME : Y VOIR PLUS CLAIR !

On ne connait pas le temps que cela va prendre ni ce que l'on va nous demander … Voilà une phrase souvent prononcée au démarrage d'un projet. Les procédures administratives longues et incertaines freinent le développement économique et découragent les investissements. Il convenait d'y remédier.

Pour répondre aux attentes légitimes des porteurs de projets – particuliers, entreprises, pouvoirs publics -, le CoDT – Code du Développement Territorial, en vigueur depuis le 1er juin 2017, a instauré un nouveau mécanisme dans le traitement administratif des demandes de permis dit ***délai de rigueur***. Grâce à ce mécanisme, le demandeur a la garantie d'obtenir une décision dans un délai déterminé.

Ce mécanisme se base sur la complémentarité des autorités compétentes en Wallonie pour délivrer le permis : le Collège communal, le Fonctionnaire délégué et le Gouvernement wallon. Le collège communal qui n'a pas rendu sa décision dans le délai qui lui est imparti perd sa compétence. Ce transfert de compétence s'appelle la « ***saisine*** ». C'est alors le fonctionnaire délégué ou le Gouvernement qui a la charge de prendre la décision, moyennant l'envoi par le demandeur de la copie de son dossier et de la preuve de son dépôt ou envoi.

Avec le CoDT, dès l'introduction d'une demande de permis, le demandeur ainsi que son auteur de projet sont systématiquement informés du délai dans lequel une décision sera rendue comme des différentes étapes du traitement de la demande.

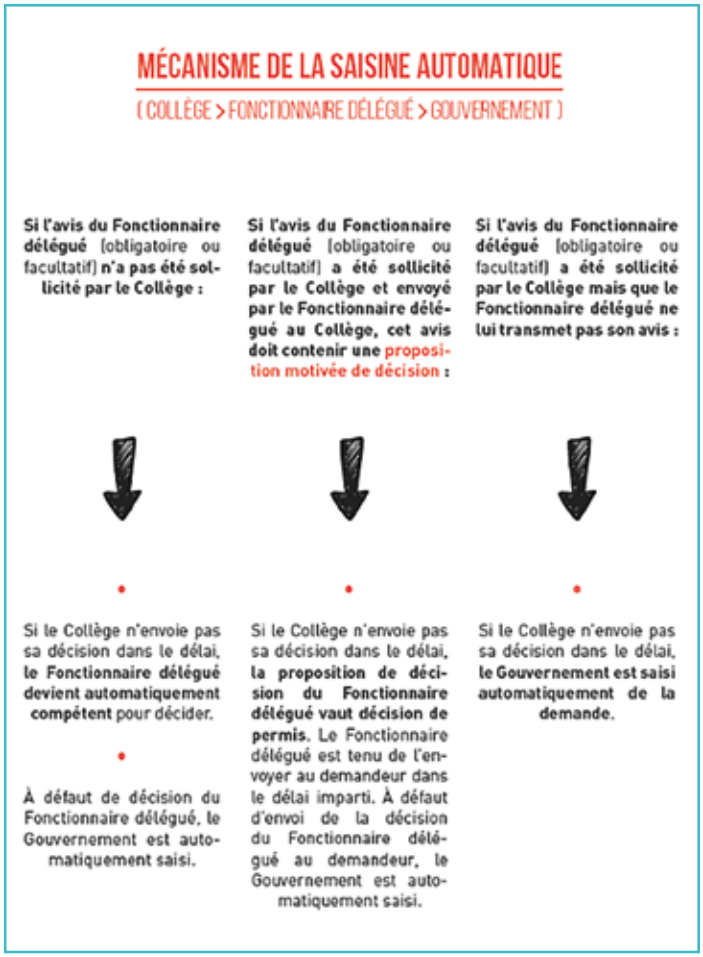

COLLÈGE COMMUNAL – FONCTIONNAIRE DÉLÉGUÉ – GOUVERNEMENT : UNE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES CLARIFIÉE

Le COLLÈGE COMMUNAL reste l'autorité compétente de principe pour statuer sur les demandes de permis. Cette compétence est renforcée lorsque le pouvoir communal s'est doté des outils prévus dans le CoDT. A Beauvechain, nous disposons de deux de ces outils.

Le Schéma de Développement communal (SDC) est établi sur l'ensemble du territoire communal. Il définit un « projet de territoire » avec des objectifs de développement territorial et d'aménagement et des mesures de mise en œuvre à l'échelle communale.

Le Guide communal d'Urbanisme (GCU) traduit les objectifs des schémas régionaux et communaux en objectifs d'urbanisme, en indications applicables aux actes et travaux soumis à permis d'urbanisme. Les indications peuvent porter sur tout ou partie du territoire communal. Elles prennent en compte les spécificités du territoire sur lequel porte le guide.

Il existe également un Guide régional d'Urbanisme. Contrairement au GCU, qui n'a de valeur qu'indicative, le Guide régional est constitué en partie de normes. Le regroupement des normes et des indications d'urbanisme dans un document unique permet d'éviter l'éparpillement des prescriptions urbanistiques dans différents documents. Disposer d'un outil unique est une garantie de cohérence et d'une meilleure sécurité juridique des permis auxquels il s'applique.

- La région wallonne a repris, dans la règlementation générale sur les bâtisses en site rural, une grosse partie des villages de Tourinnes-la-Grosse et de Nodebais, ainsi que le quartier des Burettes à Beauvechain. Cela signifie que la région reconnait une certaine qualité d'un bâti typiquement régional à conserver. En d'autres termes, on définit un périmètre pour protéger ce caractère typique et ainsi pouvoir exiger aux nouvelles constructions de s'aligner.

Ces outils de référence sont une aide précieuse et guident la réflexion du Collège communal lors de remise d'avis ou de prise de décision.

Le FONCTIONNAIRE DÉLÉGUÉ est quant à lui impliqué lorsque les délais de rigueur sont dépassés ou lorsque le champ d'application dépasse le seul cadre communal.

Le CoDT apporte une nouveauté capitale en précisant l'autorité compétente lorsqu'un projet est en partie privé et en partie public. Il liste de manière exhaustive les constructions ou équipements qui ont pour finalité de promouvoir l'intérêt général et qui ressortent de la compétence du Fonctionnaire délégué (hôpitaux, établissements scolaires, musées …).

Le GOUVERNEMENT est désormais compétent pour les actes et travaux pour lesquels il existe des motifs impérieux d'intérêt général.

LE RÔLE DU SERVICE URBANISME

Vous envisagez un projet de construction, de transformation, de démolition à Beauvechain ? Vous voudriez installer un abri de jardin, une piscine, un pool house, placer une palissade ?

Le Service Urbanisme assure la gestion technique des demandes suivantes :

- Permis d'urbanisme (PU)
- Permis d'urbanisme de constructions groupées (PUCG)
- Permis d'urbanisation (PUR – ancien permis de lotir)

- Modification de permis d'urbanisation
- Certificats d'urbanisme n°1 (CU1)
- Certificats d'urbanisme n°2 (CU2)
- Informations notariales
- Renseignements urbanistiques divers
- Divisions de biens
- Déclarations environnementales
- Permis d'environnement (PE)
- Permis uniques (PUN)
- Permis d'implantation commerciale (PIC)
- Permis intégrés (PI)

Si vous êtes propriétaire d'un terrain ou d'un bâtiment sur notre Commune, et que vous projetez d'y effectuer des aménagements, constructions, rénovations, ... nous vous conseillons de nous contacter préalablement à l'élaboration de votre projet, afin d'évaluer l'incidence de celui-ci sur le bâti environnant ou pour prendre connaissance des réglementations en vigueur sur votre bien.

En effet, la pose de fenêtre de toit, la construction d'une annexe, d'une piscine, d'un abri de jardin, la modification de l'aspect architectural d'un bâtiment (changement de matériaux), du relief du sol, l'abattage de certains arbres ou haies, ... sont dans la plupart des cas soumis à l'obtention préalable d'une autorisation du Collège communal et requièrent, dans certains cas, le concours d'un architecte.

Sur le site www.aide-urbanisme.be, plusieurs diagnostics sont proposés et vous permettent de savoir en quelques clics si vos travaux répondent aux conditions de dispense de permis ou de simplification.

REMARQUE

Le Service de l'Urbanisme n'est pas habilité à fournir les noms et adresses de propriétaires d'un bien. Pour obtenir ces informations, vous devez vous adresser au Cadastre Brabant Wallon (Extraits officiels)

Information via le site : https ://finances.belgium.be/fr/particuliers/habitation/cadastre/extrait-cadastral

POUR ALLER PLUS LOIN

Afin de vous faciliter certaines démarches, la Région wallonne met à votre disposition une cartographie reprenant différents éléments utiles (plan de secteur, permis de lotir, contraintes environnementales, ...) à l'adresse suivante : http://geoportail.wallonie.be/walonmap

Le CoDT n'est pas simple à appréhender, et chaque cas est un cas particulier. Il est disponible à l'adresse suivante : http://spw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/juridique/codt

Vous y trouverez notamment :
- les formulaires de demande de permis d'urbanisme
- le CoDT, partie décrétale (version publiée au Moniteur)
- le CoDT, partie réglementaire (version publiée au Moniteur)

Le Service Urbanisme se tient à votre disposition pour toute information, sur rendez-vous au 010 868 310 ou par mail à l'adresse urbanisme@beauvechain.be

PROCÉDURE D'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE À LA COMMUNE

Une réunion de projet peut être organisée avec les autorités si le demandeur de permis le souhaite. Elle est l'occasion de présenter et d'améliorer le projet avant le dépôt de la demande de permis. Cette réunion permet au demandeur de préparer son dossier dans les meilleures conditions et d'anticiper avec l'Administration le compte à rebours des délais de rigueur.

1. VÉRIFICATION DU CARACTÈRE COMPLET DU DOSSIER

Le service urbanisme dispose de 20 jours à dater de chaque dépôt de documents pour vérifier le caractère complet de votre dossier. S'il l'est, vous recevrez un accusé de réception le confirmant. Si le dossier est incomplet, nous vous enverrons un relevé de pièces manquantes vous spécifiant les documents manquants.

Les demandeurs disposent d'un délai de 180 jours pour compléter la demande ; à défaut, la demande est déclarée irrecevable. Toute demande qualifiée d'incomplète à deux reprises est déclarée irrecevable.

2. INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

Les délais d'instruction par l'autorité compétente varient selon les spécificités de chaque dossier : permis délivrés avec ou sans l'avis du fonctionnaire délégué, permis nécessitant ou non des mesures particulières de publicité et/ou l'avis d'autres administrations.

La situation particulière que nous connaissons ces dernières semaines a pu engendrer du retard dans le traitement de certains dossiers. Le Service Urbanisme met tout en œuvre pour traiter les demandes dans les meilleurs délais.

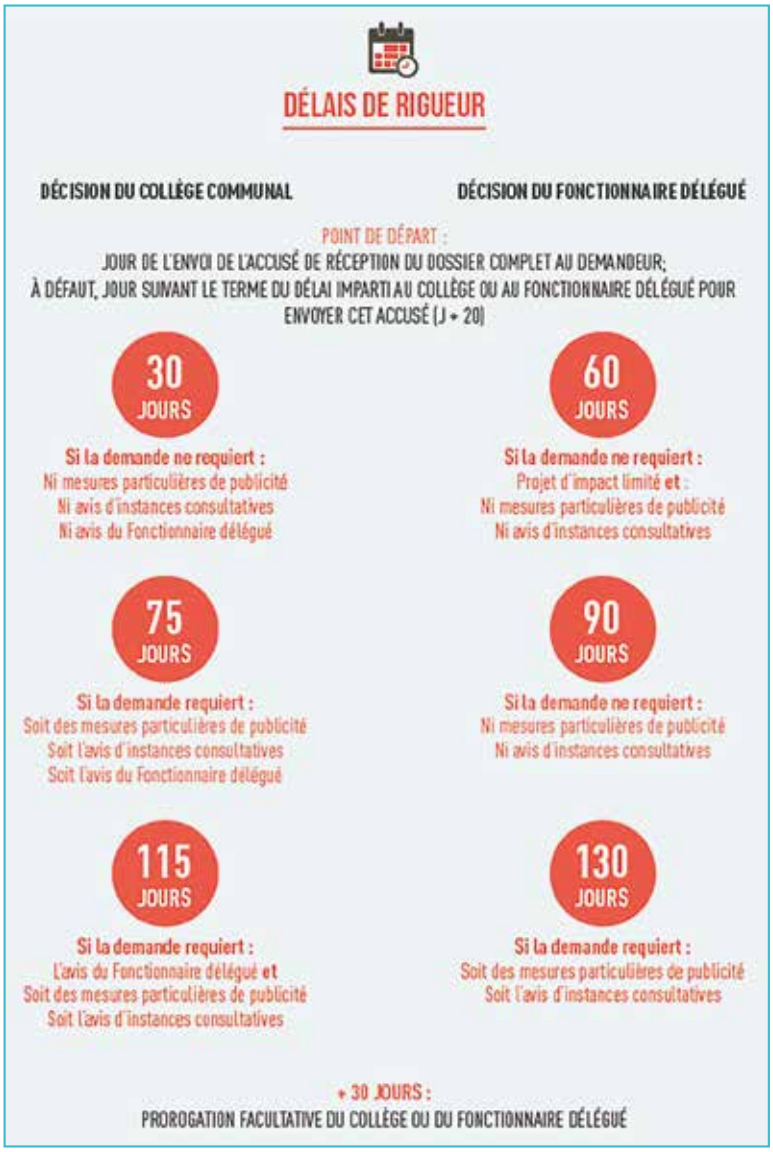

VOUS DÉSIREZ LOUER UNE SALLE COMMUNALE ?

Jusqu'au 31 décembre prochain, seules les associations (clubs sportifs et opérateurs culturels de la commune) seront autorisées à occuper les salles communales.

Outre le respect évident des règles sanitaires édictées par le Conseil national de sécurité et les autres autorités, nous demandons aux occupants de signer un protocole sanitaire à appliquer strictement, notamment en ce qui concerne le nettoyage et le suivi des contacts.

Nous vous rappelons également que toute autorisation est susceptible d'être modifiée ou annulée selon l'évolution de la crise sanitaire du COVID19.

Vous avez des questions ? Contactez Madame Sabine Viandier du mardi au vendredi par téléphone au 010 868 307 ou par mail à l'adresse sallescommunales@beauvechain.be.

CAFÉ CONTE – « LE TEMPS DES HISTOIRES » – NOUVELLES DATES

Le Plan de Cohésion Sociale de la Commune de Beauvechain en partenariat avec le Centre culturel de Beauvechain vous invite à participer à l'atelier le « Temps des histoires » animé par la Maison du Conte et de la Littérature.

Une fois par mois, deux animatrices dynamiseront l'activité destinée à un public adulte dans le cadre l'Estaminet culturel A l'Boutroule du Centre culturel de Beauvechain. En utilisant différents supports et formes comme la lecture vivante ou l'écriture, les animatrices vous emmèneront dans l'univers des histoires. Dans un second temps et en fonction du moment, les animatrices envisagent d'enrichir ces instants par le biais d'ateliers d'expression. L'atelier invite chacun à s'arrêter pour rêver et s'exprimer au travers des mots, des couleurs et des matières. Les **lundis, 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre et 14 décembre, de 14 h à 16 h,** venez échanger et prendre une pause dans votre quotidien. La participation à un atelier n'oblige aucunement à suivre l'entièreté des séances ou d'avoir assisté aux ateliers précédents. Les inscriptions sont gratuites et à envoyer pour le 30 septembre 2020 au plus tard.

Informations et inscriptions : Olivier de Halleux, Chef de projet du Plan de Cohésion Sociale, pcs@beauvechain.be.

HELLO BELGIUM

DEMANDEZ VOTRE HELLO BELGIUM RAILPASS

Avec le Hello Belgium Railpass, la SNCB vous invite à (re) découvrir plus de 500 destinations à travers toute la Belgique ! Faites votre demande en ligne avant le 30 septembre 2020 et recevez votre Railpass gratuit par la poste.

- Disponible pour tous les résidents belges de +12 ans
- Valable pour 2 trajets simples par mois entre le 5 octobre 2020 et le 31 mars 2021 inclus
- Il vous permet de voyager les jours de semaine à partir de 9 h et sans limitation horaire durant les week-ends
- Le Railpass est nominatif. Chaque voyageur remplit son propre Hello Belgium Railpass.

Introduisez votre demande via www.hello-belgium.be. (site internet, nouvelle fenêtre)

Consultez les questions fréquemment posées ou contactez l'assistance téléphonique au 02 300 15 15 du lundi au dimanche de 7 h à 21 h 30.

VIVRE ENSEMBLE = RESPECT MUTUEL !

Garder de bons rapports avec nos voisins contribue à la tranquillité de tous ! Petit rappel de quelques règles de base :

Puis-je faire du feu ?

Non, sauf s'il s'agit de petits déchets verts, que vous brûlez à plus de 100m de toute habitation, sous surveillance permanente et à condition que le vent ne soit pas trop fort.

Puis-je tondre le dimanche ?

Non, ni les jours fériés. Cette interdiction vaut pour tous les engins avec moteur à explosion ou autre.

Il est interdit de faire du bruit entre 22 h et 6 h. La tranquillité de chacun doit également être respectée durant la journée.

Faut-il que j'empêche mon chien de partir seul en balade ?

Oui ! Même s'il s'agit d'un fugueur dans l'âme, vous devez prendre les mesures nécessaires pour l'empêcher de s'enfuir. Les frais de capture et de garde seront à la charge du propriétaire !

Souvenez-vous également que votre fidèle compagnon, aussi adorable soit-il, doit toujours être tenu en laisse, sauf hors zone habitée à la condition qu'il reste sous votre total contrôle. Vous devez emporter de quoi ramasser ses déjections.

Le Règlement général de Police précise les bonnes pratiques en détail. Il est consultable dans son intégralité sur le site de la commune ou sur simple demande à l'Administration communale.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

NIJS Christian et FRANCOIS Isabelle – 25 juillet 2020

DEMELENNE Julien et ALLARD Melissa – 31 juillet 2020

MORIS Didier et RENTMEESTERS Tamara – 03 août 2020

LENGELE Daniel et CUVELIER Valérie – 26 août 2020

BOOGAERTS Glenn et PERNEEL Anneloor – 05 septembre 2020

DE MULDER Francis et MATTART Mercy – 26 septembre 2020

NAISSANCES

FILOT Harold – 30 mai 2020

MISEUR Lyam – 04 juin 2020

EVRARD Ellie – 04 juillet 2020

GILIS Bernice – 08 juillet 2020

VANDEZANDE Alixe – 14 juillet 2020

DE RYCKE Tytouan – 24 juillet 2020

GOOSSENS Milan – 04 août 2020

LEMAIRE Alessio – 06 août 2020

DECAUX Auxence – 17 août 2020

VANORLE Maël – 26 août 2020

DÉCÈS

GILLIARD Agnès – 01 juillet 2020

COISMAN Maurice – 11 juillet 2020

RONSMANS Jean-Marie – 16 juillet 2020

GILLAIN Alexandre – 24 juillet 2020

VERVAREN Laurence – 31 juillet 2020

VAN ROOSBROECK Joanna – 09 août 2020

DETIGE Paul – 13 août 2020

MARICQ Paule – 27 août 2020

VANDERWEGEN Paula – 28 août 2020

TROTOIR Joseph – 29 août 2020

VERBANIS Emile – 05 septembre 2020

DEGUELDRE Gilbert – 09 septembre 2020

FAUCHET Jean-Louis – 09 septembre 2020

Ces informations sont fournies dans le respect de la règlementation du RGPD en vigueur.

Nos pensées vont aux familles qui ont dû dire au revoir à un proche en cette période de confinement. Les cérémonies autorisées n'étaient pas toujours à l'image du dernier hommage espéré.

#MANGEONSLOCAL

#Mangeonslocal : c'est la campagne de communication que lance le GAL Culturalité pour mettre en avant les producteurs locaux et les artisans de bouche de l'Est du Brabant wallon !

Le confinement nous a permis de découvrir ces richesses de notre terroir, continuons à combler nos proches d'aliments de qualité et à soutenir ces producteurs artisanaux de proximité.

Découvrez plus de **84 producteurs recensés** sur notre répertoire en ligne ! Vous y trouverez la liste de tous les produits du terroir, les coordonnées des producteurs et une carte didactique.

www.culturalite.be/mangeonslocal

Contact : Quentin Triest | qt@culturalite.be | 010 24 17 19 | facebook : GAL Culturalité

TRAVAUX

La seconde phase des travaux d'asphaltage du carrefour de Hamme-Mille (Avenue du Centenaire) aura lieu dans les prochaines semaines (dépendant du SPW) .

Consultez le site internet de la commune www.beauvechain.eu pour toutes les informations sur les travaux en cours et à venir.

LES CIMETIÈRES DE BEAUVECHAIN, ENTRETENUS VOUS DITES ?

Evidemment ! Mais, comme vous l'aurez constaté, nos cimetières sont plus verts depuis quelques années !

Les cimetières sont des endroits fort chargés sentimentalement. Nous comprenons que la vue de « mauvaises herbes » peut donner l'impression d'un certain manque de respect à leurs défunts. Dans beaucoup de pays européens (Pays-Bas, Allemagne, Grande-Bretagne, Suède, ...), les cimetières sont notamment aménagés avec le végétal. Là-bas, ces espaces sont des lieux de promenade recherchés pour leur calme et leur atmosphère propice à la méditation et au recueillement. La présence du végétal et de la nature leur « donnent vie » et leur accordent des fonctions supplémentaires, sans pour autant nuire aux exigences de recueillement et de respect de la mémoire.

Conformément à la législation relative à la suppression des pesticides dans les domaines publics, la méthode de gestion à Beauvechain a été modifiée et certaines allées sont à présent enherbées. Cela ne signifie pas que les cimetières sont laissés à l'abandon, le Service technique de la Commune réalise l'entretien des allées des cimetières !

La réparation et l'entretien des sépultures et de leurs abords immédiats incombent aux familles et/ou aux proches.

Attention, l'interdiction d'utilisation de pesticides dans les cimetières est également applicable au citoyen ...

Voici quelques pistes pour l'entretien écologique des monuments funéraires :

CIMETIÈRE nature

Comment **nettoyer** une tombe de **manière écologique** ?

Votre commune a labellisé ses cimetières pour plus de nature et moins de pollution.

Cela implique qu'elle n'utilise déjà plus de pesticides dans ses cimetières (obligation à partir du 1er juin 2014 ou 2019, en fonction du cimetière) et qu'elle a réalisé des aménagements pour accueillir la faune et la flore au sein de ce lieu de recueillement.

L'installation d'une prairie fleurie, d'une haie diversifiée, d'un abri à insectes,... en sont quelques exemples.

Quelque soit le matériau installé, c'est l'«huile de coude» qui sera la méthode la plus efficace. Cette tâche sera d'autant plus facile que l'entretien sera régulier.

Pour améliorer le nettoyage, voici quelques méthodes simples à appliquer.

SUR DE LA PIERRE

La pierre d'argile (ou argile fine ou poudre de craie): diluez le produit dans l'eau froide avec une brosse comme n'importe quel produit de nettoyage. Ensuite, rincez à l'eau claire.

De l'eau et du sable : mouillez la pierre avec de l'eau avant d'épandre du sable. Ensuite, brossez la pierre et terminez en rinçant à l'eau claire.

Des cristaux de soude : mélangez les cristaux dans de l'eau bien chaude et nettoyez à la brosse.

Savon noir (uniquement sur les pierres lustrées) : appliquez le savon avec une brosse souple. Ensuite rincez à l'eau claire et lustrez la pierre avec un chiffon.

SUR LE MARBRE

Du **savon noir dilué dans l'eau** est suffisant pour nettoyer une dalle en marbre.

SUR LE GRANIT

Un nettoyage à l'aide d'une **éponge et de l'eau** est suffisant.

L'entretien du pourtour de la tombe est également à votre charge.

Généralement en gravier, ces espaces seront désherbés à la main ou à l'aide d'une binette, ou d'une rasette.
Si votre tombe est au milieu d'une pelouse, l'entretien sera certainement réalisé par les agents communaux lors de l'entretien général du cimetière. Dans le cas contraire, un travail à la cisaille fera l'affaire.
Dans tous les cas, il est déconseillé d'utiliser du sel car son utilisation répétée est néfaste pour la qualité de nos eaux.

UN NOUVEAU COMMANDANT À LA BASE DE BEAUVECHAIN

Le 4 septembre 2020, le Colonel aviateur breveté d'Etat-major (BEM) Jean-Didier Vandezande a succédé au Colonel aviateur breveté d'Etat-major (BEM) Danny Vandenberk en tant que commandant du 1Wing sur la base aérienne de Beauvechain. Tout comme son prédécesseur, il a suivi une formation à l'Ecole Royale Militaire au sein de la 140e promotion polytechnique. Breveté pilote d'hélicoptère fin 1993, il a occupé plusieurs fonctions au sein des unités d'hélicoptères avant de suivre une formation pour devenir officier supérieur en 1999. A l'issu de cette formation, il passe quelques années au sein de l'Ecole d'Aviation Légère située à Brasschaat avant de devenir l'officier responsable des opérations au sein du Groupement d'Aviation Légère installé à Bierset.

En 2005, après avoir suivi une année au Collège Interarmées de Défense à Paris, le Colonel Aviateur BEM Jean-Didier Vandezande passe 4 ans au sein de la composante aérienne en tant qu'officier « opérations hélicoptères ». Devenu commandant du groupe de vol au Wing hélicoptère, il participera au déménagement et l'intégration de l'unité hélicoptère sur la base de Beauvechain en 2010. Quittant la base en 2011 et après neuf ans à l'Etat-major où il occupera successivement la fonction d'officier projet pour le programme d'hélicoptère NH90, de responsable du matériel hélicoptère et de responsable « Plans & Policy » au sein du service général de renseignement et de la sécurité, il devient le 35e commandant du 1 Wing.

Le Colonel aviateur BEM Jean-Didier Vandezande est marié depuis plus de 25 ans et a quatre enfants.

Avec la volonté de conserver l'harmonie et les bonnes relations qui unissent la Commune et la Base, le Conseil communal est invité ce lundi 28 septembre 2020 pour une rencontre avec le nouveau Commandant et une visite de la Base.

UN EXERCICE DE CRISE

Un exercice fictif aura lieu le jeudi 1er octobre à la Base de Beauvechain. Il s'agira de simuler un crash aérien. Ce type d'exercice permet au Commandant, au personnel de la Base ainsi qu'à la Bourgmestre et aux équipes communales de tester leur capacité à gérer les conséquences d'un tel accident, sur la Base et à l'extérieur de celle-ci, en étroite collaboration avec la Police et les Services de secours. L'exercice a lieu dans les locaux de la Base, aucun dérangement n'est à prévoir pour les riverains.

ENVIRONNEMENT & MOBILITÉ

APRÈS LES PUCES, LES ASTICOTS ?

Depuis le mois de mars, la Commune de Beauvechain collecte les déchets ménagers en conteneurs à puce : le vert pour les déchets organiques et le noir pour les déchets résiduels.

18 levées annuelles du conteneur vert sont comprises dans votre taxe déchets. Ce qui équivaut en moyenne à sortir son conteneur toutes les 3 semaines.

3 semaines de déchets organiques additionnées à des fortes chaleurs : les asticots et autres vers prolifèrent à une vitesse folle.

Si vous donnez vos restes aux poules ou que vous les compostez, surtout continuez, c'est l'idéal.

Vous souhaitez commencer un compost ? Un guide est disponbile sur le site de la commune www.beauvechain.eu.

Pour les personnes qui n'en ont pas la possibilité, voici quelques astuces afin de réduire les nuisances :

- Placer un peu de papier journal (ou autre papier) ; des copeaux ou de la sciure de bois (non traités) dans le fond du conteneur ;
- Emballer vos déchets organiques dans des sacs compostables ou dans du papier (journal, sac à pain, ...) ;
- Saupoudrer du bicarbonate de soude sur vos déchets ;
- Asperger votre conteneur et son couvercle de vinaigre blanc.

Le problème peut également être contourné, sans engendrer de coût supplémentaire, en sortant son conteneur moins souvent l'hiver (le froid n'encourage pas la prolifération des asticots). Ainsi, vous épargnez quelques levées, que vous pouvez utiliser pendant la période la plus chaude de l'année, période pendant laquelle votre conteneur vert pourra par exemple être présenté à la collecte tous les 15 jours, voire toutes les semaines.

Les déchets organiques sont traités par un processus de biométhanisation. Le gaz produit est valorisé en électricité et le digestat transformé en compost destiné à l'agriculture. L'expérience des autres communes qui ont instauré ce type de collecte indique une diminution significative des déchets résiduels. Chaque ménage est incité à mieux trier, non seulement en séparant les déchets organiques de ses déchets résiduels mais aussi en triant davantage les déchets qui peuvent être recyclés, tels que le verre, le papier-carton ou le PMC. C'est tout bénéfice pour l'environnement : du compost pour les agriculteurs, moins de déchets incinérés et moins de gaspillage des ressources.

Vous avez des questions ? Consultez la rubrique dédiée à la collecte des déchets sur le site de la commune : https ://www.beauvechain.eu/ma-commune/services-communaux/environnement/gestion-des-dechets/poubelles-a-puce-a-partir-du-3-mars-2020

RETOUR SUR LE CHALLENGE MOBILITÉ

La Semaine de la Mobilité a eu lieu du 16 au 22 septembre dernier. A cette occasion, le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne et le GRACQ ont initié le « Challenge Mobilité ». Les citoyens et travailleurs des communes de l'Est du Brabant wallon (Beauvechain, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Perwez, Orp-Jauche et Ramillies) étaient invités à bouger autrement !

But du jeu : réaliser collectivement un maximum de kilomètres autrement qu'en utilisant la voiture en solo et réduire ensemble les émissions de carbone à l'Est du Brabant wallon.

Les habitants et travailleurs de Beauvechain ont-ils été bons élèves ? Les résultats ont été publiés sur le page Facebook du Challenge Mobilité, allez jeter un œil !

ICI COMMENCE LA MER

Avez-vous remarqué ces petites plaques émaillées placées par le service technique, devant et à proximité de certains avaloirs de notre belle commune ?

Les avaloirs, contrairement aux croyances, récoltent les eaux de ruissellement qui sont quant à elles directement dirigées vers les cours d'eau, et finalement vers la mer !

De manière générale, les eaux usées domestiques restent un des enjeux majeurs dans la qualité de l'eau de nos rivières, les produits toxiques et polluants aboutissent dans les stations d'épuration, perturbant également leur fonctionnement !

Il est donc important de garder ces avaloirs propres, de ne pas y jeter mégots, peintures, ou toutes autres pollutions mais également de lutter ensemble contre l'incivisme tout au long du trajet parcouru par les eaux usées domestiques (favoriser les produits d'entretien plus respectueux, gestion des déchets, ...)

Par notre participation à cette campagne de la SPGE et des Contrats De Rivière de Wallonie Contrat de rivière Dyle-Gette (site internet, nouvelle fenêtre), nous souhaitons continuer notre sensibilisation auprès des citoyens quant à l'importance de respecter et de préserver notre environnement.

Plus d'informations sur le site du Contrat de Rivière Dyle Gette (www.crdg.eu)

ENQUÊTE PUBLIQUE RÉGIONALE

LES PROJETS DE CARTOGRAPHIE DES ZONES SOUMISES À L'ALÉA D'INONDATION

Conformément aux dispositions relatives à la gestion des risques d'inondation prévues par le Code de l'Eau, le Groupe Transversal Inondations (GTI) a entrepris de mettre à jour cette cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation de 2016. Cette cartographie est un outil de référence pour vous informer sur le risque d'inondation présent en Wallonie.

Elle délimite les zones susceptibles d'être inondées de manière plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement naturel d'un cours d'eau ou à la concentration de ruissellement naturel des eaux pluviales.

L'enquête publique se déroule du 14 septembre au 28 octobre 2020. Les remarques et observations pourront être transmises durant cette période. Elles doivent absolument être liées à une zone géographique précise pour pouvoir être prises en compte dans la réflexion sur la finalisation de la cartographie de l'aléa d'inondation.

Vous trouverez la version mise à jour de la cartographie ainsi que le lien pour répondre directement à l'enquête via enquete-alea-inondation.wallonie.be.

Si l'encodage en ligne doit être privilégié, il est également possible de transmettre ses remarques par écrit à l'Administration par mail, par voie postale ou en se présentant au Service Environnement les lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et l'après-midi sur rendez-vous.

Informations : Vincent Bulteau, Conseiller en Environnement et Mobilité, environnement@beauvechain.be, 010 868 313.

JEUNESSE

CQFD : LE TUTORAT SCOLAIRE ENTRE JEUNES

Depuis la suspension des cours en présentiel à partir du 18 mars 2020 et à leur reprise partielle en juin dernier, certains élèves ont cumulé près de 6 mois d'interruption scolaire.

Le Brabant wallon, soucieux que ses jeunes concitoyens redémarrent leur scolarité du bon pied, a souhaité leur offrir des heures de remédiation gratuites dans les matières sensibles telles que les mathématiques, les sciences et les langues avec la collaboration de l'AMO La Chaloupe, initiatrice du projet CQFD.

CQFD est une plateforme en ligne www.cqfd-bw.be qui met en relation partout en Brabant wallon un élève du secondaire (le tutoré) éprouvant des difficultés d'apprentissage et un étudiant du supérieur (le tuteur) désireux d'aider les plus jeunes en mettant ses connaissances à profit contre rémunération.

CQFD s'adresse à tous les élèves du secondaire en Brabant wallon et propose 2 types de tutorats :

- Le **tutorat individuel** qui permet aux jeunes inscrits dans une école secondaire du Brabant wallon de trouver des cours particuliers rapidement et de bénéficier d'un enseignement alternatif par un pair.
- Le **tutorat de groupe au sein de notre commune** qui permet à un tuteur de donner des cours dans une matière précise à maximum 4 jeunes à la fois, dans un lieu de proximité. Dans cette formule, l'entraide est le maître-mot, non seulement avec le tuteur, mais également entre élèves. Elle permet l'émergence d'une solidarité forte entre les jeunes, qui se sentent moins seuls dans leurs difficultés scolaires. Une dynamique positive, un enrichissement pour chacun !

Les séances auront lieu tous les samedis à partir du 3 octobre 2020 au Vert Galant (place communale, 5 à Beauvechain) :

- De 10 h à 12 h : sciences
- De 14 h à 16 h : mathématique et langues (anglais et néerlandais)

Tu es élève dans une école secondaire et tu souhaites bénéficier d'un tutorat individuel ?

- Inscris-toi directement sur la plateforme via le lien suivant : https ://www.cqfd-bw.be/inscription/

- Tu recevras la liste des tuteurs les plus proches de chez toi, et tu pourras réserver ta plage horaire via la plateforme

Tu es élève dans une école secondaire et tu souhaites t'inscrire à un tutorat de groupe au sein de ta commune ?

- Inscris-toi sur la plateforme via le lien suivant : https ://www.cqfd-bw.be/inscription/
- ET inscris-toi à la commune en envoyant un mail à extrascolaire@beauvechain.be en précisant dans quelle matière (math, sciences, néerlandais ou anglais) tu souhaites t'inscrire
- Tu seras recontacté dès qu'un groupe de minimum 3 jeunes est constitué dans la branche qui t'intéresse

Tu es étudiant dans le supérieur, en Brabant wallon, en Haute école ou à l'UCL. Tu as un bon contact avec les plus jeunes. Tu as envie de partager tes connaissances dans le domaine de tes études. Tu cherches un job étudiant rémunéré, valorisant et qui a du sens ?

- **Deviens tuteur CQFD**
- Inscris-toi en ligne : https ://www.cqfd-bw.be/registration-form-tutor/

Un projet initié par l'AMO La Chaloupe, soutenu par la Province du Brabant wallon !

PLACE AUX ENFANTS

Depuis de nombreuses années, la commune de Beauvechain participe à l'opération « Place aux enfants ». Cette initiative vise à faire découvrir aux enfants de 8 à 12 ans, le monde des adultes.

Cette année, l'opération se déroulera le **samedi 17 octobre**.

Si votre enfant est âgé **entre 8 et 12 ans**, et que vous habitez dans notre commune, nous l'invitons à nous rejoindre pour venir découvrir des « hôtes d'un jour » qui ont accepté d'ouvrir leurs portes et de les emmener à la rencontre de leur passion ou de leur métier. Ils pourront visiter leurs installations, les interroger ou même travailler avec eux.

Attention, vu le contexte sanitaire lié à la pandémie du Covid-19, le collège communal se réserve le droit de réévaluer la situation une quinzaine de jours avant l'événement et de l'annuler si les conditions pour garantir la sécurité de tous ne sont pas réunies.

Nous vous conseillons dès lors de consulter notre site internet www.beauvechain.eu afin de vous assurer que l'événement est bien maintenu.

LE COIN DES AÎNÉS

CONNAISSEZ-VOUS … ?

SENOAH (anciennement Infor-Home Wallonie) est un service gratuit d'accompagnement des seniors en matière d'habitat, ainsi qu'un observatoire des lieux de vie pour les aînés. L'ASBL Senoah vous écoute, vous informe et vous conseille dans la recherche d'un lieu de vie adapté, allant du domicile à l'entrée en maison de repos, en passant par les résidences-services et les habitats alternatifs (type Abbeyfield).

Des professionnels (travailleurs sociaux, juristes, volontaires) sont à votre service par téléphone au 081 228 598 de 8 h 30 à 17 h 00, ou sur rendez-vous : avenue Cardinal Mercier 22 à 5000 Namur. Plus d'infos sur Internet : www.senoah.be

Par ailleurs, Senoah soutient financièrement le projet « Donner de la vie à l'âge » : un réseau wallon de seniors volontaires qui donnent des coups de pouce ponctuels à d'autres seniors, sans contrepartie (changer une ampoule, visites dans les maisons de repos, partager un café, aller au cimetière …). Renseignements : n° gratuit 08 00 17 500 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30.

BIEN VIVRE CHEZ SOI : cette plateforme a pour but de permettre aux personnes qui ont des capacités restreintes de continuer à vivre chez elles dans de bonnes conditions. Le site Web (http://bienvivrechezsoi.be) informe les personnes sur les aides et services qui favorisent l'autonomie en Wallonie. Un « service conseil » se rend à votre domicile gratuitement pour vous aider à envisager un autre aménagement intérieur. Contact : tél. gratuit 0800/160 61 – e-mail : info@aviq.be

L'AVIQ (Agence pour une vie de qualité) a pour missions : la promotion et la prévention de la santé, la politique hospitalière, d'accueil et d'hébergement, l'information et l'accompagnement des personnes handicapées, des malades ou des personnes âgées. Vous trouverez une foule de renseignements utiles sur leur site Web : https ://www.aviq.be (rue de la Rivelaine 11- 21, 6061 Charleroi) – tél 071 337 711.

LE SEL'BONHEUR : le SEL est un Système d'Echange Local : échange de services et de biens, dans une démarche non commerciale, égalitaire et éthique. Les membres du réseau habitent principalement (mais pas exclusivement) Beauvechain et Grez-Doiceau. Ils s'échangent des services (tondre la pelouse, faire une course) mais aussi des connaissances, du savoir-faire et des biens (prêt de matériel pour bricolage). Les échanges se mesurent selon le temps passé à rendre service : une heure prestée donne droit en principe à un « Bon'Heure », mais les modalités peuvent être précisées avant l'échange. Les échanges sont notés dans un « carnet d'échange papier », le but étant de donner (bon'heures positifs) autant que de recevoir (bon'heures négatifs). Un membre du SEL'BONHEUR est soit une personne, soit une famille. Il y a actuellement 180 membres inscrits.

Le site Internet (http://www.selbonheur.be) permet aux membres de placer une annonce ou d'y répondre par e-mail. Le droit d'inscription s'élève à 10 EUR par an (tarif réduit pour le reste de cette année 2020). Renseignements : baga.martens@skynet.be

LE PORTAIL SANTE de la Région wallonne fourmille également d'infos intéressantes (adresses des centres de jour, de nuit, de soirée pour les seniors, santé et bien-être des aînés, …). Site web : http://sante.wallonie.be/ ? q=aines. Adresse et téléphone : voir l'AVIQ.

LA FONDATION ROI BAUDOUIN publie de nombreuses brochures relatives aux seniors, à télécharger sur le site Web ou à commander en ligne (exemple : « Vieillir en étant bien informé.e »). Infos : https ://www.kbs-frb.be, tél. 02 500 45 55 (rue Bréderode 21, 1000 Bruxelles). E-mail : info@kbs-frb.be

Texte rédigé par Patricia Hubert, Membre du Conseil consultatif communal des aînés

BESOIN D'AIDE POUR VOUS DÉPLACER ?

Taxi Seniors Beauvechain est une association sans but lucratif, basée sur le bénévolat, véhiculant gratuitement les personnes de plus de 60 ans du village en vue d'activités diverses (examens médicaux, courses, visites à des amis, etc..).

Taxi Seniors est au service des Beauvechainois depuis 30 ans. Le service permet de conserver un maximum d'autonomie, favorisant le contact humain.

Contact : 0495 516 092

MÉMOIRES ET PATRIMOINES

DU MONUMENT AU PATRIMOINE

La situation sanitaire due au Covid-19 ne nous a pas permis d'organiser les Journées du Patrimoine 2020 dans de bonnes conditions. Ne souhaitant pas laisser passer le mois de septembre sans donner une visibilité à notre héritage culturel, il nous a paru intéressant de présenter très brièvement une partie de ses origines et de son évolution.

QU'EST-CE QU'UN MONUMENT[1] ?

Le monument paraît aisé à définir par l'exemple. Il est facile de désigner un moulin ou un château du 18e siècle et de lui attribuer ce statut. Depuis quelques décennies la famille des monuments inclut également des ouvrages plus récents comme des piscines, des ponts métalliques ou des industries. Ce qui semble être une évidence au premier abord est en réalité bien plus complexe qu'il n'y paraît. Le « monument » a connu des significations très différentes au cours de l'histoire. Il dépend d'un processus social de sélection singulier à chaque période et à chaque situation géographique. La distinction du monument est aussi liée à une autorité qui le désigne comme tel. C'est ce qu'il est convenu d'appeler la « reconnaissance ». À cette notion s'ajoute celle de la protection. Il va alors être question de biens classés, comme site, comme ensemble architectural ou très justement nommé, comme *monument*.

L'ANTIQUITÉ OU LE GOÛT POUR LE GIGANTISME ET L'ÉNIGMATIQUE

L'expression la plus ancienne du monument remonte au 2e siècle av. J.-C. avec la fixation de la liste des sept « Merveilles du monde ». Ces sept unités[2] vont influencer pour longtemps la notion d'exception et de modèle dans l'univers des monuments. Elles se signalent davantage par les récits qui les racontent que par la réalité qu'elles recouvrent. Leur valeur est liée au fait qu'elles bénéficient d'une aura magique et intemporelle. Cette liste résulte aussi des premières pérégrinations intercontinentales qui permettent la comparaison. Elle est le miroir très sélectif de la création humaine du monde antique sur près de trois millénaires, tout comme la liste du patrimoine mondial de l'Unesco[3] se fera l'écho des fiertés notre temps.

Sainte-Chapelle de Paris – Manuscrit français 9152.
Françoys Merlin, (1583–1587)

[1] « Monument », du latin *monumentum*, de *monere*, faire se souvenir – interpeller la mémoire.

[2] La pyramide de Khéops (2560ca av. J.-C.) ; les jardins suspendus de Babylone (600ca av. J.-C.) ; l'Artémision (temple d'Artémis) à Éphèse (560-330ca av. J.-C.) ; la statue chryséléphantine de Zeus dans son temple à Olympie (430ca av. J.-C.) ; le tombeau de Mausole (Mausolée) à Halicarnasse (365ca av. J.-C) ; le colosse de Rhodes, érigé en bronze à l'entrée du port (280ca av. J.-C.) et le phare d'Alexandrie (250ca. J.-C.).

[3] L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) est une institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies (ONU) créée le 16 novembre 1945 à la suite des dégâts et des massacres de la Seconde Guerre mondiale.

LE MOYEN ÂGE ET LA SACRALISATION DES MONUMENTS

Durant le Moyen Âge, ce qui dirige la reconnaissance des monuments est leur caractère spirituel. Lorsqu'il est question des édifices, ils sont surtout considérés comme l'enveloppe qui abrite les précieuses reliques qui y sont conservées. Ces bâtiments bénéficient alors du halo sacré de ce qu'ils contiennent. Il suffit de penser à la Sainte-Chapelle à Paris, construite par le roi Louis IX (saint Louis, 1214–1270). Elle est conçue comme une châsse architecturale destinée à recevoir les reliques de la Passion du Christ.

LES TEMPS MODERNES ET LA FONDATION D'UNE IDENTITÉ

Les collectionneurs, les antiquaires et les architectes vont accumuler pendant trois siècles la matière qui va concourir à une vision du « monument » proche de notre acception actuelle. Cette notion va être en sus laïcisée sous l'effet des esprits rationnels des Lumières. Les découvertes archéologiques faites à Herculanum et à Pompéi vont faire de l'Italie la destination incontournable de l'élite européenne. Cette source d'inspiration va stimuler chez tout un chacun un intérêt croissant envers leurs propres sites gallo-romains. De la même manière, les cathédrales gothiques, les châteaux de la Renaissance et même des édifices construits durant les règnes de Louis XIV (1638–1715) vont acquérir leurs lettres de noblesses. Certains vont devenir des icônes comme l'hôtel des Invalides, Versailles, la cathédrale de Reims, Tournai, Strasbourg, ou encore l'hôtel de ville de Bruxelles.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'IDÉE PATRIMONIALE

Dans le contexte de la Révolution française, les monuments liés à l'histoire de la royauté et de l'Église sont vandalisés avec violence[4]. La vision moderne des monuments s'est construite à ce moment-là, quand ils étaient menacés. Les décideurs de l'époque étaient atteints de schizophrénie. Ils souhaitaient tout à la fois régénérer la société et l'éduquer. Cette éducation ne pouvait se réaliser sans que les monuments ne se mettent à son service. La notion de « monument » s'est alors muée en celle de « l'héritage historique », autrement dit du « patrimoine ».

LE 19E SIÈCLE, QUAND LES ROMANTIQUES SE FONT LÉGISLATEURS

Violation des caveaux royaux de Saint-Denis, Hubert Robert, 1793, musée Carnavalet, Paris.

Le Romantisme va encourager les prises de position en faveur de la protection de ce qui ne porte pas encore le nom de « patrimoine ». Victor Hugo (1802–1885) écrit dans la préface de « Notre-Dame de Paris » en 1831 : Conservons les monuments anciens, inspirons à la Nation l'amour de l'architecture nationale. En 1832 il rédigera aussi La Guerre aux démolisseurs qui est un cri de colère contre le vandalisme et la destruction des édifices. En 1834, Prosper Mérimée (1803–1870) est nommé au premier poste d'Inspecteur général de monuments historiques et la création d'une Commission des Monuments historiques suivra naturellement en 1837. À la même époque, Eugène Viollet-le-Duc (1814–1879) exalte la société « laïque » qui a sculpté les décors des cathédrales médiévales. Il trace un trait indélébile entre le sujet d'une œuvre monumentale et les intentions de son auteur. À partir de ce moment-là, les monuments ne vont plus seulement exprimer les souhaits de leurs commanditaires, issus de l'élite intellectuelle, politique ou religieuse. Ils vont donner la parole aux corporations d'art. Un lien presque viscéral va se forger entre le monument et le citoyen car il devient le reflet de leur propre histoire.

En Belgique, le tout nouvel État va, dès 1835, mettre en place une Commission royale des Monuments. La raison de cet empressement à « surveiller » ses monuments s'explique par la politique. Tout élément qui pourra contribuer au renforcement d'une conscience et d'une fierté nationale belge par sa population sera encouragé et donc, in fine, protégé.

LE TRAUMATISME DES DEUX GUERRES MONDIALES

Après la Première Guerre mondiale, certains édifices majeurs ont subi de sérieux dommages. Malgré de grands débats, dans de nombreux cas, les bâtiments détruits – vus comme des martyrs nationaux – ont été refaits à l'identique. Il ne s'agit pas ici d'un hasard mais plutôt du vœu des habitants avoisinants qui y voyaient une part non négociable de leur identité[5]. Les réactions ont été différentes après la Seconde Guerre mondiale. Il semblait possible – naïvement – pour les bâtisseurs de l'époque, de fédérer toutes les strates de l'histoire monumentale sous la coupole de la modernité, gage d'un nouveau bonheur sur le modèle américain.

L'APPEL DU PATRIMOINE MONDIAL ET L'INFLATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

La période d'après-guerre est marquée par un courant internationaliste. L'Unesco et la Convention du patrimoine mondial de 1972 sont vite confrontés aux enjeux politiques et diplomatiques indissociables des questions liées au patrimoine. Il suffit de citer Jérusalem pour sentir comment la préoccupation des monuments peut raviver les sensibilités identitaires et les conflits. Parallèlement à la reconnaissance des patrimoines mondiaux, chaque pays voit son champ patrimonial s'élargir. Il s'agit d'une véritable inflation. Les édifices les plus ordinaires peuvent aspirer à ce statut, et ce pour des tas de raisons qui se légitiment dès qu'un chercheur les signale comme typicum ou unicum. Actuellement, le château de Versailles peut côtoyer sans rougir le Familistère de Guise. Les monuments classés traduisent aujourd'hui toutes les couches culturelles qui mènent à une reconnaissance collective.

Mathieu BERTRAND

[4] L'anéantissement de ces emblèmes de l'Ancien Régime a commencé dès la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 et a atteint son paroxysme avec la destruction, en 1793, des tombeaux royaux de la Basilique Saint-Denis.

[5] Alors que certains y voyaient une opportunité offerte à un geste contemporain, ce 10 juillet, l'option finalement choisie pour la restauration de la flèche de Notre-Dame de Paris sera aussi celle de la reconstruction à l'identique.

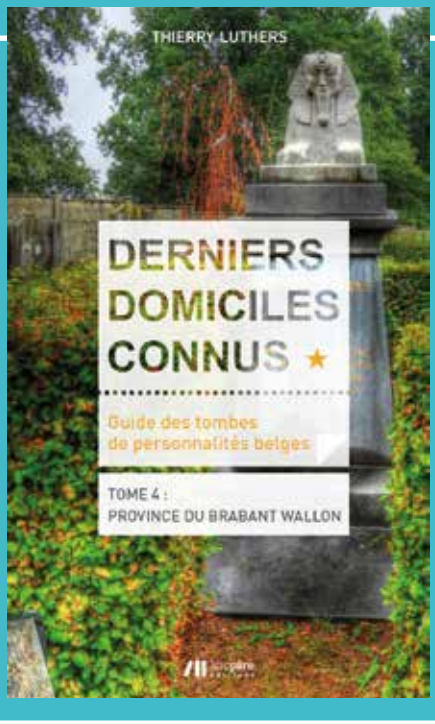

CONFÉRENCE DE THIERRY LUTHERS

La Commune de Beauvechain et le Centre culturel ont le plaisir d'accueillir Thierry Luthers qui viendra nous présenter le quatrième tome de sa série historique « Derniers domiciles connus », le guide des tombes de personnalités belges. Cet opus est consacré au Brabant wallon.

Connu à la radio et aussi à la télévision, vu le succès du « Grand Cactus », Thierry Luthers est journaliste de profession et historien de formation. En véritable taphophile (amoureux des tombes), il propose de conter l'histoire des individus qui ont marqué de leur empreinte la Belgique et le territoire de la jeune province en particulier, du sport à l'industrie en passant par la politique, le cinéma ou la chanson.

Thierry Luthers vous emmènera sur les traces de ces personnages illustres qui demeurent maintenant dans les cimetières du Brabant wallon qu'il a arpentés avec passion.

La conférence se tiendra le jeudi 8 octobre 2020 à 19 h en la salle du Vert Galant (Place Communale, 5 à 1320 Beauvechain). Réservation obligatoire.

Contact et réservations : Mathieu BERTRAND – mmc@beauvechain.be

PERMANENCES À LA MAISON DES ARCHITECTES

L'Association des Architectes du Brabant wallon, l'AABW, vous invite à ses permanences du samedi matin (de 10 h à 12 h, place Alphonse Bosch, 17 à 1300 Wavre), qui se tiendront les :

- 26 septembre
- 10 octobre
- 24 octobre
- 14 novembre
- 12 décembre

Des architectes répondront à toutes les questions que peuvent se poser les candidats bâtisseurs et pourront essayer de vous aider dans vos démarches.

Les visites se feront sur rendez-vous par téléphone au 010 844 064 et les mesures de distanciation devront être respectées.

COLLECTE DE SANG

CROIX-ROUGE de Belgique

Au Vert Galant les mardis 6 et 13 octobre 2020 de 16 h à 19 h 30.

DONNERIE BEAUVECHAIN

facebook.com/groups/donneriebeauvechain
email: donneriebeauvechain@gmail.com

CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Les 13 et 14 novembre 2020. Contactez le Service travaux au 010 868 330.

SERVICE ONE

Rue Longue, 60A – 1320 Beauvechain

Consultations médicales préventives (gratuites – sur rendez-vous)

- le premier mardi du mois de 9 h à 11 h 30 – Docteur Lucie Deville
- le 2e mardi du mois de 12 h 30 à 15 h – Docteur Maïté De Wan
- le 2e jeudi du mois de 16 h 30 à 18 h 30 – Docteur Annemie Jong
- le 4e jeudi du mois de 15 h à 17 h 30 – Docteur Maïté De Wan

Dépistage visuel : Lundi 7 décembre de 14 h à 17 h 30 sur rendez-vous pour les enfants âgés entre 18 mois et 3 ans.

Renseignements et prise de rendez-vous
Madame Christine Vandenschrick, Travailleur médico-social à l'ONE (visite à domicile et accompagnement des familles).
0499 57 26 63